

# Quel est le nouveau protocole sanitaire à l'école ?

## Repères

### Qu'a annoncé Jean-Michel Blanquer ?

À partir de lundi, dans le primaire, la découverte d'un cas de Covid dans une classe n'entraînera plus automatiquement sa fermeture. En revanche, les élèves devront passer un test PCR ou antigénique, avant d'espérer revenir en cours. En attendant le résultat, ils devront rester chez eux. Si plusieurs cas sont détectés dans la même classe, c'est l'Agence régionale de santé qui pourra décider sa fermeture. Rien ne change pour les collégiens et les lycéens : 77 % des 12-17ans ont reçu une double dose de vaccin, 75 % deux doses, justifie le ministère.

### Pourquoi ?

L'épidémie flambe chez les moins de 19 ans. Le taux d'incidence (le nombre de cas pour 100 000 habitants) double toutes les semaines. Les fermetures de classes se multiplient : 4 048 jeudi 18 novembre, 6 000 mardi, 8 500 hier... « Ingérable », a tancé mardi l'association France urbaine qui regroupe les grandes villes de France.

### Quelle organisation pour les tests ?

Dix départements (dont la Manche et le Morbihan) ont déjà expérimenté le nouveau dispositif, ce qui aurait permis d'éviter la fermeture de 400 classes. Avec des limites, toutefois : seuls les laboratoires pouvaient effectuer les tests dans les écoles. Certains avaient du mal à intervenir rapidement. Raison pour laquelle les parents seront désormais autorisés à faire faire les tests eux-mêmes. « Si le résultat est négatif, les élèves pourront revenir à l'école, sinon ils devront rester à la maison. Et si les parents ne souhaitent pas faire de tests, les enfants ne seront pas acceptés à l'école », indique le ministère.

### Et du secret médical ?

Le 9 novembre, le Conseil constitutionnel a statué que les directeurs d'école n'avaient pas à connaître l'état vaccinal des élèves. Connaître les résultats du test Covid d'un élève n'a rien à voir, argue le ministère : « Dans ce cas, ce sont les parents qui produisent le test. Les enseignants en prennent simplement connaissance, mais il n'y a pas de traitement de données. »

Et côté vaccination ?

Hier, l'Agence européenne des médicaments a recommandé l'extension de la vaccination aux enfants de 5 à 11 ans avec le vaccin Pfizer/Cominarty. La France se tâte. « Cette vaccination, si elle était décidée, ne commencerait pas avant le début 2022 », a déclaré Olivier Véran.

Arnaud BÉLIER.



8 500 classes fermées ont été recensées hier. Archives Jérôme Fouquet, Ouest-France